



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

Chili

Question écrite n° 385

### Texte de la question

M Robert Montdargent attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères sur l'arrestation entre le 6 et le 13 septembre 1987 par les organismes de sécurité de la junte chilienne de MM Jose Julian, Pena Maltes, Manuel Jesus Sepulvedo Sanchez, Alejandro Alberto Pinochet Arenos, Gonzalo Ivan Fuenzalida Navarrete et Julio Orlando Munoz Otarola. Les intéressés ont disparu depuis cette période et les autorités de Santiago refusent de reconnaître leur détention. Ces nouveaux cas de recours par les forces de répression aux disparitions forcées d'opposants confirment que le régime du Gouvernement Pinochet est décidé à continuer de fouler aux pieds les droits de l'homme au Chili. La France ne peut demeurer indifférente devant ces pratiques criminelles. Elle doit les condamner, avec force, agir concrètement pour exiger la libération immédiate des personnes arrêtées et exprimer son soutien à la lutte du peuple chilien pour le rétablissement de la démocratie. Il lui demande s'il entend agir en ce sens.

### Texte de la réponse

Reponse. - Le Gouvernement français suit, avec la plus grande attention, la situation au Chili et a toujours marqué sa réelle préoccupation concernant les droits de l'homme dans ce pays, ainsi que sa volonté d'encourager par la voie du dialogue, en reprouvant la violence d'où qu'elle vienne, le retour à la démocratie au Chili. Avec ses partenaires de la Communauté économique européenne, il a, dans une déclaration commune, le 9 octobre 1987, puis le 18 juillet dernier, demandé aux autorités chiliennes de faire en sorte que soient respectées les règles démocratiques et notamment la liberté d'expression dans la perspective des élections à venir. Par ailleurs, la France coparraine la résolution sur la situation des droits de l'homme au Chili présentée à l'Assemblée générale des Nations Unies et à la Commission des droits de l'homme à Genève. Ce souci permanent des droits de l'homme, clairement affirmé, a conduit le Gouvernement français à effectuer de nombreuses démarches auprès des autorités chiliennes en faveur de prisonniers politiques et à s'inquiéter du sort des disparus. En ce qui concerne les cinq personnes citées par l'honorable parlementaire, elles seraient, selon les informations qui ont pu être recueillies, membres du Front patriotique Manuel Rodriguez (FPMR) qui est engagé dans l'opposition armée au régime du général Pinochet. Leur enlèvement, en septembre 1987, a été revendiqué par un groupe terroriste d'extrême droite qui l'a présenté comme une réponse au rapt d'un officier de l'armée de terre chilienne qui aurait été commis par le FPMR. Alors que le Gouvernement chilien decline toute responsabilité dans cette affaire, le Gouvernement français pour sa part, par l'intermédiaire de l'ambassade de France à Santiago, garde le contact avec les organismes de défense des droits de l'homme qui continuent à chercher, mais en vain jusqu'à présent, à savoir ce que sont devenues ces cinq personnes. Cette tâche est d'autant plus difficile que les disparus comme les auteurs de l'enlèvement appartiennent à des groupes clandestins.

### Données clés

**Auteur :** [M. Montdargent Robert](#)

**Circonscription :** - Communiste

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 385

**Rubrique** : Politique extérieure

**Ministère interrogé** : affaires étrangères

**Ministère attributaire** : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 4 juillet 1988, page 2101